



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 83 de l'ordre du jour

### **Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération**

#### **Rapport de la Première Commission**

*Rapporteur* : M. Sylvester Ekundayo **Rowe** (Sierra-Leone)

1. La question intitulée « Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale conformément à sa résolution 54/416 du 1er décembre 1999.
2. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2e séance, le 4 octobre 2001, la Première Commission a décidé de tenir sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale dont elle était saisie, à savoir les points 64 à 84, un débat général qui a eu lieu de sa 3e à sa 11e séance, du 8 au 12 et du 15 au 17 octobre (voir A/C.1/56/PV.3 à 11). De la 12e à la 17e séance, du 22 au 24, puis les 26, 29 et 30 octobre (voir A/C.1/56/PV.12 à 17), les questions à examiner ont fait l'objet de discussions thématiques et les projets de résolution correspondants ont été présentés et examinés. Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 18e à la 24e séance, les 30 et 31 octobre et les 2, 5 et 6 novembre (voir A/C.1/56/PV.18 à 24).
4. Pour l'examen de la question, la Commission n'était saisie d'aucun document.
5. Au titre de la question, aucun projet de décision n'a été présenté et la Commission n'a pris aucune décision.

